

Astuce

## AVEC UNE CORNE DE RHINOCÉROS, CA MARCHE AUSSI

Malgré plusieurs reboots, l'afficheur du boîtier TV de votre Freebox HD se bloque invariablement sur le message « WiFi 4/8 ». Un problème de liaison MIMO avec le boîtier ADSL empêche l'initialisation de s'exécuter correctement.



Du coup, pour pouvoir regarder Freebox TV, vous êtes contraint d'installer Alizée et Beyonce à proximité du téléviseur (bah viii, c'est comme cela que les ingénieurs de Free ont baptisé leurs boîtiers en interne ;- ) en les reliant par un câble Ethernet. Arggg !!! Une solution « bidouille à Dédé » existe... ou plutôt deux, efficaces selon plusieurs témoignages convergents mais malheureusement non garanties à 100 %.

La première : débranchez électriquement votre boîtier HD. Emmenez-le près du boîtier ADSL. Faites toucher l'une des deux antennes extérieures MIMO du boîtier HD avec l'antenne centrale du boîtier ADSL. Ensuite rebranchez électriquement votre boîtier HD. La phase d'initialisation débute. Si cette fois le cap du « WiFi 4/8 » est passé, attendez la fin du processus. Le boîtier devrait afficher « RocknRoll » puis finalement « P000 ». Débranchez alors le boîtier HD. Remplacez-le sous votre téléviseur puis rebranchez-le après avoir connecté votre câble Pritel ou HDMI et, éventuellement, votre antenne hertzienne TNT.

La seconde solution est strictement identique à la différence qu'au lieu de jouer à touche-touche avec les antennes MIMO vous les dévissez toutes (oui, les six ;- ) avant de faire le test de l'initialisation boîtiers côté-à-côté. Bien entendu, quand chacun sera à sa place définitive, nous révisserons les antennes MIMO sur les deux boîtiers.



Ah ! J'oubliais. Si vous souhaitez augmenter vos chances de réussite, plantez une aiguille sur le boîtier ADSL et placez une patte de poulet fraîchement saigné sur le boîtier HD en criant sept fois : « Dieu MIMO, faites que ça marche ! ». ;- ) Si la providence restait sourde à vos incantations, contactez la hotline de Free par téléphone au 3244, par mail sur la page <http://faq.free.fr/Historique> ou par tchat à l'adresse <http://faq.free.fr/chat>.

Merci à Abdel et Anis pour les infos !

Devinette

## « AYÉÉÉ, J'AI TROUVÉ ! »

Vous vous souvenez de la pub radio de Free annonçant début juin que « dans moins de 30 jours, [nous aurions] une raison de plus pour [nous] abonner à l'offre Total Freebox » ? (cf. <http://www.aduf.org/archives/pdf/0572.pdf>).

Et bien, à l'AdUF, on est pas très fort en devinettes mais pas question de donner notre langue à Felix ;- ). Alors on écrase le buzzer et on dit : « Le 1er juillet, hausse de l'abonnement France Telecom qui passera de 14 à 15 €/mois ». Effectivement, une raison supplémentaire de demander le dégroupage total de sa ligne. Alors, M'sieur Free, on a bon ou vous nous réservez une autre surprise ? ;- )



Sécurité

## PACK SÉCURITÉ EN DÉTAILS

Vous le savez, depuis mardi, Free nous propose un Pack Sécurité (antivirus, firewall, etc... cf. <http://www.aduf.org/archives/pdf/0583.pdf>). Pour ceux qui aimeraient découvrir ce pack et/ou obtenir des informations de configuration, une FAQ est disponible à l'adresse : [http://faq.free.fr/adsl/Decouvrir\\_les\\_services/McAfee\\_Internet\\_Security\\_Suite](http://faq.free.fr/adsl/Decouvrir_les_services/McAfee_Internet_Security_Suite)



Vidéo à la demande (VoD)

## INTERLUDE INATTENDU

Si vous êtes non-dégroupé ou trop loin du répartiteur pour bénéficier du service Freebox TV, vous louez peut-être vos films sur le site <http://www.canalplay.fr>. Si tel est le cas, Francis M., lecteur de l'AdUF (merci à lui ;- ), tenait à vous prévenir d'un couac plutôt gênant. Voici le email qu'il a adressé au service consommateur de Canal+ :



« J'avais commencé un téléchargement ce samedi à 23h33. Vu la lenteur de ce téléchargement, je l'ai laissé courir et j'ai décidé de reporter le visionnage du film au lendemain. Dimanche, vers 23 h, j'ai lancé le film mais à 23h33 tout s'est coupé. Message d'alerte : « délai dépassé » alors qu'en aucun cas le film - dans son intégralité - n'était en ma possession depuis 24h ! A ma connaissance cette mise en garde ne figure nulle part dans vos conditions générale de vente. En conséquence je demande le remboursement des 4 € 99 de location. ».